Olympique Rémois

Tennis de Table

TOURNOI REGIONAL
DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2026

Tableaux:

A : 7 à 12
B : 5 à 6
C : 9 à 14
D : 5 à 8
E : 11 à 16
F : 5 à 10
G : 13 à 19
H : 15 à 22

NOM - PRENOM	N° LICENCE	TABLEAU							
		A	B	C	D	E	F	G	H
		7 à 12 8h15	5 à 6 8h45	9 à 14 9h30	5 à 8 10h30	11 à16 11h30	5 à 10 12h30	13 à 19 13h30	15 à 22 10h30

Article 1 : L'Olympique Rémois Tennis de Table organise le **dimanche 6 septembre 2025**, un tournoi régional au gymnase

René Tys, 36 rue Léo Lagrange à Reims. Ce tournoi régional est homologué sous le n°

Article 2 : Ce tournoi est ouvert à tous joueurs licenciés à la F.F.T.T. de la Ligue Grand-Est.

Article 3 : Le tournoi est composé de 8 tableaux homologués.

Article 4 : Le classement à prendre en compte pour ce tournoi est le classement officiel de la première phase 2026-2027.

Article 5 : Les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches par poules de 3 joueurs, dont 2 seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe (excepté le tableau 5 à 6, où les trois joueurs sont qualifiés pour le tableau final à l'issue de la poule et le tableau 15-22 qui comportera des poules de 4 joueurs où les trois premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final). Aucun retard ne sera admis, **"scratch"** irrévocable 15 minutes après le premier appel. La compétition se déroulera avec des balles en plastique.

Article 6 : Des engagements pourront être pris sur place le jour même dans la limite des places disponibles par tableau.

Article 7 : Le tournoi pourra accepter 3 tableaux par joueur.

Article 8 : Les droits d'engagements sont fixés à **8€ par tableau (22€ pour 3 tableaux)**
Le paiement par chèque sera à libeller à l'ordre de **l'Olympique Rémois Tennis de Table.**

Article 9 : Les engagements devront parvenir avant :
Le samedi 5 septembre 2026 à 12 h 00
M Emmanuel Barcelo, emmanuel.barcelo@yahoo.fr

06.84.23.32.87

Article 10 : Les 8 premiers joueurs de chaque tableau seront récompensés, si celui-ci comporte au minimum 13 participants. La remise des récompenses sera effectuée à l'issue du tournoi.

Article 11 : L'Olympique Rémois décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'affaire du participant ainsi que tout accident corporel.

Article 12 : Il ne sera pas prévu d'interruption de rencontre le midi, une buvette sera ouverte dans la salle (boisson, sandwich, chips, gâteau, confiserie ….)

Article 13 : L'Olympique Rémois Tennis de Table se réserve le droit de supprimer un tableau, par manque de participant, les joueurs inscrits dans celui-ci seront remboursés de leur engagement.

Article 14 : L'arbitrage des parties de poule sera effectué par les joueurs de la poule.

Article 15 : Le juge arbitre sera Emmanuel BARCELO, JAN, assisté de M Jean-François GUIRAO, de M Thierry SALOMON, JA2.

Article 16 : Tous les joueurs (ses) seront munis de leur attestation de licence 2026-2027, celle-ci pouvant être demandée par le juge arbitre.

Article 17 : Ce tournoi est le 1er Tournoi au programme du :